



Conseil Départemental  
Bouches-du-Rhône  
Mercredi 17 janvier 2024

→ [www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org)

## Le syndicat CGT a rencontré Madame Vassal Présidente du Conseil Départemental

**P**lacé sous le signe du dialogue et de l'échange, cette rencontre a permis à la CGT d'aborder un large ordre du jour sur des sujets aussi bien transversaux que spécifiques à chaque Direction. Notre syndicat a pu à cette occasion rappeler le caractère historique de la bataille gagnée dans le cadre des dérogations au temps de travail de la filière technique et plus récemment de la filière médico-sociale mais aussi pour les agents de la sûreté. Un exemple national qui fera jurisprudence... Nous ne manquons pas dans les mois à venir de reparler du quantum accordé à la DPMISP (Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique).

Ce rendez-vous a permis d'aborder les sujets suivants :

### ■ IFSE Socle des catégories C

La Collectivité doit poursuivre ses efforts et ouvrir de nouvelles négociations !

Dans le cadre de la poursuite de l'action pour une juste révision des montants socles des catégories C, notre syndicat a remis une pétition signée par 1 300 agents afin que soit prise en compte la nécessité d'une évolution des propositions qui ne peuvent être limitées à 70 € bruts sans perspective d'évolution.

Nous avons réexpliqué à Madame la Présidente que si les propositions n'évoluent pas, les écarts des montants socles de l'IFSE entre une catégorie C et une catégorie B seront abyssaux car compris entre 50 et 83 % en fonction des classifications.

La Présidente dit tout à la fois vouloir se donner du temps et éventuellement ré-aborder le sujet en cours d'année mais aussi rappelle la difficulté de la collectivité à prévoir son budget 2024.



La CGT vous informe

[www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org)



La CGT toujours à votre disposition :

Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28  
François CANU : 06 70 51 82 87  
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83

La CGT reste déterminée et rappelle ses Assemblées Générales programmées le prochain trimestre.

## ■ Week-end de l'Ascension 2024

En marge de cette rencontre, nous avons pu évoquer la question du week-end de l'Ascension et en particulier du vendredi 10 mai 2024. La collectivité se dit en pleine réflexion pour la prise en compte d'une disposition exceptionnelle de fermeture.

**La CGT revendique l'octroi d'un jour exceptionnel.** La collectivité y réfléchit tout en restant extrêmement prudente sur la légalité de toute disposition qui viendrait à l'encontre du respect des 1 607 heures.

Le dossier reste donc à suivre.

## ■ Service social du personnel

Nous avons pu parler de l'irrégularité que constitue la fourniture des relevés de compte pour les agents sollicitant une aide auprès du service social du personnel. Nous alertons depuis plusieurs mois et nous ne renoncerons pas à faire reconnaître cette illégalité ! Nous ferons une requête spécifique dans les meilleurs délais...

## ■ Direction des routes et des ports

### ► Majoration de l'IFSE socle des chefs d'équipe

La CGT défend depuis plusieurs années la valorisation de l'IFSE des chefs d'équipe par une majoration spécifique aux fonctions, comme les chefs de cuisine ont pu en bénéficier.

**La Collectivité a répondu favorablement sur ce sujet annonçant l'attribution de 100 euros brut de majoration, portant ainsi à 570 € le montant moyen de l'IFSE. Nous attendons le calendrier de mise en œuvre.**

Sur la question de la nécessaire priorisation des agents déjà en poste d'encadrement lors d'une vacance de chef d'équipe et la mise en concurrence avec des agents de maîtrise candidats, Madame la Présidente nous oriente vers Madame la Déléguée aux routes. Nous aborderons également avec cette dernière la question de la juste revalorisation du régime indemnitaire des chefs de centre.

## ■ Direction de l'environnement et de la forêt

À l'occasion de la rencontre avec madame la Présidente, la CGT a pu évoquer les différences qui persistent entre le régime indemnitaire des forestiers-sapeurs nouvellement recrutés et leurs collègues plus anciens. Monsieur le DGSD, comme le chargé de mission de Madame la Présidente ont rappelé que la différence s'appuie sur le respect de la "clause du grand-père" dont le principe n'existe plus aujourd'hui.

La CGT a argumenté sur les nouvelles missions confiées aux for'saps comme le travail en eaux vives, le brûlage dirigé ou la participation volontaire au GAF (groupe d'action forestière).

**À cette heure la collectivité dit avoir entendu ces arguments mais ne peut se prononcer.**

Par ailleurs, si nous avons pu évoquer la question du renforcement des unités de forestiers-sapeurs, la Présidente et ses équipes se disent défavorables à une augmentation d'effectifs au regard de la différence d'intensité d'activité entre la période d'été et celle d'hiver.

Nous avons également pu mettre en exergue les difficultés des agents de la garde à cheval notamment en terme de management, source de souffrance au travail. La collectivité s'est dit extrêmement attentive à cette problématique et nous serons reçus dans les meilleurs délais.

Nous avons pu également parler des décrets à venir concernant le paiement des dimanches ou jours fériés, décrets déjà parus dans la fonction publique hospitalière et qui pourraient se voir appliqués dans l'avenir à la fonction publique territoriale. La collectivité engagera le dialogue en temps voulu si tel était le cas.

## ■ Direction des collèges

La CGT a pu évoquer avec Madame la Présidente la question du nécessaire renforcement de l'équipe d'agents polyvalents volants par des personnels statutaires recrutés dans le vivier des remplaçants. En effet, partout dans le département, nous constatons un gros problème d'effectifs qui justifierait tout à fait le renforcement de 3 à 4 agents par établissement.



La collectivité renvoie cette problématique à celle de l'absentéisme. Elle souhaite établir une étude sur l'évolution de l'absentéisme sur ces dernières années.

Notre organisation syndicale rappelle les difficultés de la double hiérarchie pour les ATC, reviens sur les maladies professionnelles ou les accidents de travail extrêmement nombreux et sur la précarisation des personnels qui sont encore au nombre de 180 contractuels.

**Par ailleurs la CGT a rappelé l'importance d'ouvrir la promotion les chefs de cuisine et des agents de maintenance en catégorie B.**

La collectivité dit être attentive à cette question tout en rappelant que d'autres agents de la collectivité doivent aussi y prétendre. Notre syndicat rappelle le niveau de responsabilité alimentaire de ces chefs de cuisine, à l'égard des enfants. **La collectivité prend l'engagement de poursuivre les nominations** mais se dit contrainte par des textes réglementaires qui ne permettent pas un taux de promotion plus élevé.

### ► **Les assistants techniques informatiques**

Nous avons rappelé nos inquiétudes et celles des agents de la plateforme informatique soumis à un nouvel audit. La Présidente et ses équipes ont tenu à rassurer le syndicat : aucun projet de d'externalisation des missions informatiques (la présidente dit tenir à maintenir un service interne).

## ■ **Direction de la Culture**

Notre organisation syndicale a salué la nomination des assistants du patrimoine lauréats du concours 2022. Elle a pu également revenir sur la clause de revoyure de l'IFSE pour les catégories A et C de la filière culturelle. Les équipes de Madame la Présidente ont expliqué qu'elle interviendrait 4 ans après la correction opérée en 2020, donc en 2025.

**La CGT a également insisté sur la nécessité de recruter et de renforcer les équipes de la filière culturelle et demande l'organisation de concours et d'examens professionnels.**

Sur l'élaboration des projets scientifiques et culturels et la place accordée au personnel, Madame la Présidente nous renvoie vers Madame la Déléguée afin de finaliser une collaboration porteuse de construction.

## ■ **SOLIDARITÉ - DGAS / MDPH**

### ► **Création d'un grand service public du handicap**

La CGT soutient depuis de nombreuses années la création d'un service départemental du handicap géré par des agents publics. À cette occasion Madame la présidente a rappelé son attachement à la prise en compte des personnes porteuses d'un handicap. Dans le cadre d'une future création d'une maison de l'autonomie elle s'attache au public dans un premier temps. Elle a rappelé les difficultés budgétaires de tous les Départements dont près de 40 seront dans un futur proche en cessation de paiement.

Le Département des Bouches-du-Rhône lui-même accuse une baisse de 123 millions de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), un manque à gagner pour la collectivité. Néanmoins Madame Vassal dit qu'elle va étudier la question de nouveau mais qu'elle reste sceptique quant aux possibilités immédiate d'intégration des agents de la MDPH au sein d'un grand service public du handicap.

**La CGT poursuivra sa mobilisation pour l'intégration des agents GIP de la MDPH au sein de notre Collectivité.**

### ► **Revalorisation du montant de l'IFSE socle de la filière médico-sociale**

La CGT à insisté sur le caractère incontournable de la prise en compte les personnels de la filière médico-sociale pour la juste revalorisation des montants de l'IFSE socle à la hauteur de ce que nous avons obtenu de la Collectivité pour les filières administrative, culturelle, sportive et d'animation. Monsieur le DGSD a rappelé que le travail se ferait dans les mois à venir mais que cette demande avait été entendue.

**Nous rappelons à tout le personnel notre Assemblée Générale en visio le 25 janvier après-midi et celle du 6 février prochain.** Le personnel décidera du rythme qu'il souhaite voir mis en œuvre pour aboutir sur ce dossier et les modalités pour obtenir cette juste compensation.

### ► **Nécessaire création d'un nouveau lieu d'accueil pour les enfants confiés au Département**



La CGT revendique depuis plusieurs années avec les agents la création de places d'accueil pour les enfants confiés au Département et notamment d'une pouponnière pour les 0-3 ans.

**Madame la Présidente partage le constat catastrophique du système d'accueil** de ces enfants dont nous avons la responsabilité et confirme la création d'une pouponnière de 30 places pour les 0-3 ans.

Elle annoncera demain après-midi le lieu retenu par la Collectivité. Un lieu que nous connaissons bien mais dont nous laissons le soin à Madame la Présidente d'en préciser le site.

Le calendrier qui se veut le plus rapide possible – dans l'année – nous sera communiqué dans les meilleurs délais.

Nous avons évoqué le site des Cadenaux qui est aussi à l'étude.

Parallèlement à cela, 2 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à la création d'une structure de 30 places et de diverses extensions actées en foyer d'accueil pour les 4-12 ans.

### ► **L'expérimentation du RSA**

Interrogé sur la question de l'expérimentation du RSA, Madame la Présidente dit qu'elle poursuivra l'expérimentation jusqu'à son terme sans connaître aujourd'hui le devenir de ce dispositif. Le remaniement ministériel en cours peut avoir des conséquences sur la généralisation de cette expérimentation. Madame la Présidente met en avant des retours positifs quant à l'accès à l'emploi.

Notre syndicat a rappelé que les conditions de l'expérimentation, à savoir un portefeuille de 50 personnes par agent pôle emploi, a permis les résultats étant donné le travail qualitatif qui a pu s'y développer.

Les agents qui expérimentent le dispositif d'accompagnement dit "rénové" ont été interrogés par notre syndicat. Ils ont atteint leur objectif d'accueil mais sont conscients de la fragilité des publics accueillis et préconisent le maintien d'une approche bienveillante et soutenante.

La CGT a réitéré ses inquiétudes par rapport à la mise à disposition des employeurs d'une main d'œuvre à bas coût. La Présidente dit vouloir faire valoir toutes les actions sociales du dispositif pour le public plus éloigné de l'emploi. À suivre ...

### ► **Compensations Ségur : des oubliés à prendre en compte**

Notre organisation syndicale a profité de cette rencontre pour revenir auprès de Madame la Présidente pour demander le juste enrôlement des "services oubliés" des "oubliés du Ségur", à savoir à la protection de l'enfance, au SPCI, au SGAF, au SPTCE, à l'UAGAF, mais aussi concernant les chefs de service de la CRIP, du SMAPE, du SAF, du PHPBA, les secrétaires du service médical, le service de transport scolaire ou d'aide sociale.

La CGT a également remis en exergue la situation des 3 cadres du service logement de la DITAS qui figure dans les délibérations. Si Monsieur le Directeur général des services du Département a rappelé les arbitrages effectués, Madame La Présidente s'est dit ouverte pour étudier à nouveau la situation.

### ► **MBA : point poste et personnels volants**

La CGT a demandé la tenue rapide du comité ARTT, afin de finaliser les modalités d'ouverture des agents "point poste" en période d'été ou en période précédant des jours fériés.

Monsieur le DGSD a confirmé la tenue d'un prochain Comité qui viendra entériner des dispositions qui répondent véritablement aux besoins du personnel sans mettre en difficultés les missions des MBA.

Certaines MBA sont également en grande difficulté du fait d'une forte fréquentation, comme par exemple celle de Bouès à Marseille dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Notre syndicat revendique l'élargissement du nombre de volants et pour ces derniers la prise en compte des frais de déplacement non versés du fait de la résidence administrative.

### ► **La problématique des effectifs à la DGAS comme dans toutes les Directions de la Collectivité**

Depuis plusieurs mois des alertes se font jour un peu partout dans les services et les différentes directions. Au-delà du rapport unique qui faisait apparaître une baisse de la masse salariale, nous constatons que toutes les directions sont confrontées à la difficulté de voir les postes vacants supprimés ou à des recrutements sans cesse repoussés.



C'est le cas à la DGAS également, puisque des postes ont été supprimés à la Direction et dans les MDS les postes de psychologues ou d'adjoints sociaux sont déplacés à la faveur d'un besoin plus urgent ailleurs.

Notre syndicat a également dénoncé le retour de contractuels de catégorie C, y compris au sein des MDS ou de la DPMISP.

Si Madame la DRH explique que seul les renforts sont embauchés dans ce cadre, la CGT a rappelé qu'en MDS par exemple, tous les agents sont nécessaires et donc doivent être stagiaires.

Si la Présidente a rappelé les contraintes budgétaires, elle a aussi réitéré sa volonté de sanctuariser les effectifs à la DGAS.

Nous ne lâchons pas sur la question des effectifs et poursuivons notre lutte contre la précarisation des professionnels. Nous reviendrons vers Monsieur le DGSD et Madame la DRH.

### ► **Prime-précarité : les oubliés du niveau zéro. Les MDS à revaloriser**

La CGT a pu revenir sur la question des oubliés de la précarité niveau 0, soit 30 €, comme le SMAPE et certains territoires hors Marseille en PMI, qui malgré nos alertes ne bénéficient toujours pas de cette prime. Or, le rapport au Comité Technique du 7 décembre 2017 en fait référence. Monsieur le DGSD fera appel à l'expertise de Madame la DGAS et reviendra vers nous.

Parallèlement à cela notre organisation syndicale a rappelé qu'elle souhaitait voir mettre en place l'attribution du niveau de précarité 2 pour la MDST de Saint-Sébastien et de Pont-de-Vivoux et le passage en précarité 1 un pour celle d'Aix-en-Provence.

Monsieur le Directeur général des services délégué va étudier la question pour la MDS de Saint-Sébastien avec la DGAS mais remet à plus tard la montée en niveau 1 de la MDS d'Aix-en-Provence. Concernant Pont-de-Vivoux, il souhaite refaire un point dans l'avenir sur cette demande.

### ► **Organisation d'un concours de conseiller socio-éducatif**

La Collectivité a ouvert 17 postes et le concours aura lieu le 6 février prochain.

### ► **Stagiairisation Immédiate des lauréats du concours d'ASE et autres...**

Notre organisation syndicale a rappelé qu'elle avait interpellé à plusieurs reprises la Collectivité suite à l'incompréhensible délai entre la réussite aux concours et la stagiairisation des lauréats de celui d'ASE de février 2023. Une quinzaine d'agents ont fait les frais d'un retard de près de 9 mois qui auront un impact sur leur carrière.

Interpellée par la CGT, la collectivité avait décidé de ne pas attendre la titularisation pour prendre en compte l'ancienneté et les services antérieurs dans d'autres administrations ou associations afin de "réparer" ce retard... Nous avons insisté et demandé la rétroactivité de la stagiairisation et la mise en œuvre de nouveaux arrêtés.

Madame la DRH et Monsieur le DGSD nous affirment qu'il ne serait plus possible de modifier les arrêtés mais qu'évidemment cela ne se reproduira plus et que tous les agents seront stagiaires dans les meilleurs délais dans l'avenir.

Nous vérifierons auprès de notre Fédération CGT des services publics les possibilités qui nous restent pour revoir ces arrêtés et reviendrons vers les agents concernés.

### ► **Commission de promotions et d'avancements (CPA 2024) : la question de l'avancement des ASE**

Nous avons évoqué la situation d'une dizaine de collègues qui n'ont pas été nommées en classe exceptionnelle alors qu'elles bénéficiaient d'un avis "très favorable" et qu'elles d'un rang compatible avec leur nomination. Le respect de l'ordre du tableau avait toujours jusqu'à présent été priorisé. Madame la Présidente a semblé entendre nos arguments. Dossier à suivre pour l'avancement 2025...

### ■ **Assistants et assistantes familiales**

La CGT a rappelé la faiblesse du montant des salaires des ASFAMS qui fait l'objet d'un complément pour atteindre le niveau du SMIC. Notre syndicat revendique l'octroi d'une prime de type Ségur afin de valoriser ce métier qui manque d'attractivité.

La Présidente dit qu'elle reste attentive au niveau des salaires mais rappelle que beaucoup a été fait. Nous soulignons que l'explosion de l'inflation a des répercussions importantes sur l'allocation d'entretien sans que la Collectivité semble en prendre la juste mesure nous renvoyant sur le futur Comité de concertation et sur la nouvelle Directrice de l'enfance.